

DCM20181023.1	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à

24 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)

5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)

- approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2018 joint en annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20181023.2	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATIONS DES MEMBRES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 22 avril 2014 installant les commissions municipales et les délibérations en date du 29 septembre 2015, 1^{er} mars 2016 et 13 mars 2018 modifiant le tableau des commissions.

Suite à la démission de M. Alain SAVORGNANO, Conseiller Municipal, il convient de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

- Commission Personnel
- Commission Développement Economique
- Commission Urbanisme
- Commission Environnement-Cadre de Vie
- Commission Vie Associative-Animation
- Commission Jeunesse
- Commission Bâtiments-Patrimoine

**Composition actuelle des Commissions Personnel – Développement Economique – Urbanisme –
Environnement/Cadre de Vie - Vie Associative/Animation – Jeunesse – Bâtiments/Patrimoine**

COMMISSION PERSONNEL				
Responsable – Daniel BUCHWALDER				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Françoise PAICHEUR	Alain SAVORGNANO			
Lysiane MABIRÉ	Jean-Pierre TREMBLIN			
Jocelyne SMANIOTTO				
Jean FORESTI				

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
Responsable – Michel GANZER				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Maryse SARRON	Christian TOITOT	Nicolas DEY	Serge BEE	Haoues REBBAH
Catherine JACQUOT	Jean-Pierre TREMBLIN	Christine GUEY		
Laurence DI-VANNI				

Président de l'Association Seloncourtoise du Commerce et de l'Artisanat : Pierre FIORESE

COMMISSION URBANISME				
Responsable – Michel GANZER				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Jean-Marc ROBERT	Christian TOITOT	Romuald GADET	Nicolas POURRET	
Madeleine MAUFFREY	Jean-Pierre TREMBLIN	Régis ARNOLD		
Brigitte ALZINGRE				

COMMISSION ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE				
Responsable – Jean-Claude PERROT				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Christine STEINBACH	Alain SAVORGNANO	Jean-Marc BRUOT	Gilbert VALDES	Didier FERGANI
Jean-Luc MIESKE	Jean-Pierre TREMBLIN	Jacques RUEFF		
Brigitte ALZINGRE				

ONF – SHNPM – BRETON Rolland – CORBET François – WILLEMIN Pierre
Président de l'Association QUALITE DE VIE A SELONCOURT : Philippe VOISARD

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE/ANIMATION				
Responsable – Catherine BLAISE				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Michel LANOIX	Béatrice ROCH	Brayan MABIRE	Serge BEE	Jacky PARRAVICINI
Jean FORESTI	Jean-Pierre TREMBLIN	Murielle MARMIER		
Maryse SARRON				
Président du Comité de Coordination des sociétés locales : Jean-François FROSSARD				

COMMISSION JEUNESSE				
Responsable – Laurence DI-VANNI				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Michel LANOIX	Sylvie WERNY	Clément GIRARD	Jean-Pierre GEHIN	
Magali MEINIER	Jean-Pierre TREMBLIN	Sophie DEE		
Nicolas PIERGUIDI				

COMMISSION BATIMENTS/PATRIMOINE				
Responsable – Mathieu GAGLIARDI				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Jean FORESTI	Christian TOITOT	Frédérique MARMIER	Nicolas POURET	
Catherine JACQUOT	Jean-Pierre TREMBLIN	Jean-Paul BERCOT		
Gérard MANCHEC				

Il est proposé au Conseil Municipal la composition suivante :

COMMISSION PERSONNEL				
Responsable – Daniel BUCHWALDER				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Françoise PAICHEUR	Serge BEE			
Lysiane MABIRE	Jean-Pierre TREMBLIN			
Jocelyne SMANIOTTO				
Jean FORESTI				

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
Responsable – Michel GANZER				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Maryse SARRON	Serge BEE	Nicolas DEY	Alain SAVORGNANO	Haoues REBBAH
Catherine JACQUOT	Jean-Pierre TREMBLIN	Christine GUEY		
Laurence DI-VANNI				

Président de l'Association Seloncourtoise du Commerce et de l'Artisanat : Pierre FIORESE

COMMISSION URBANISME				
Responsable – Michel GANZER				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Jean-Marc ROBERT	Christian TOITOT	Romuald GADET	Alain SAVORGNANO	
Madeleine MAUFFREY	Jean-Pierre TREMBLIN	Régis ARNOLD		
Brigitte ALZINGRE				

COMMISSION ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE				
Responsable – Jean-Claude PERROT				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Christine STEINBACH	Serge BEE	Jean-Marc BRUOT	Alain SAVORGNANO	Didier FERGANI
Jean-Luc MIESKE	Jean-Pierre TREMBLIN	Jacques RUEFF		
Brigitte ALZINGRE				

ONF – SHNPM – BRETON Rolland – CORBET François – WILLEMIN Pierre
Président de l'Association QUALITE DE VIE A SELONCOURT : Philippe VOISARD

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE/ANIMATION				
Responsable – Catherine BLAISE				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Michel LANOIX	Béatrice ROCH	Brayan MABIRE	Michèle PATOIS	Jacky PARRAVICINI
Jean FORESTI	Jean-Pierre TREMBLIN	Murielle MARMIER		
Maryse SARRON				
Président du Comité de Coordination des sociétés locales : Jean-François FROSSARD				

COMMISSION JEUNESSE				
Responsable – Laurence DI-VANNI				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Michel LANOIX	Sylvie WERNY	Clément GIRARD	Jacqueline TISSERAND	
Magali MEINIER	Jean-Pierre TREMBLIN	Sophie DEE		
Nicolas PIERGUIDI				

COMMISSION BATIMENTS/PATRIMOINE				
Responsable – Mathieu GAGLIARDI				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Jean FORESTI	Sylvie WERNY	Frédérique MARMIER	Alain SAVORGNANO	
Catherine JACQUOT	Jean-Pierre TREMBLIN	Jean-Paul BERCOT		
Gérard MANCHEC				

Vote à main levée.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité

- > approuve la composition des commissions municipales Personnel – Développement économique – Urbanisme – Environnement/cadre de vie – Vie associative/animation – Jeunesse – Bâtiments/Patrimoine modifiées suite à la démission d'un Conseiller Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

DCM20181023.3	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

L'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire propose le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2018.

La Commission Finances, réunie le 10 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à

24 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)

5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)

- adopte le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2018 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

DCM20181023.4	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS

Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que, par délibération en date du 30 janvier 2018, la collectivité a décidé de mandater le Centre de Gestion du Doubs pour le lancement de la consultation ;
- Que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2018.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;
- Vu le Code des assurances ;
- Vu le Code des Marchés publics ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition suivante :

Courtier/Assureur **SOFAXIS/CNP**

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

Garanties	Franchises	Taux
Décès	Sans	0,15 %
Accident ou maladie imputables au service et maladie professionnelle	5 jours fermes par arrêt	0,87 %
TOTAL		1,02 %

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL ET AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

Garanties	Franchises	Taux
Accident du travail, maladies professionnelles, Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, maladie grave, paternité, adoption.	10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	1,10 %
TOTAL		1,10 %

En ce qui concerne les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, la commune assurera désormais elle-même les maladies ordinaires, les congés longue maladie et les congés longue durée. Comme auparavant, elle assurera également les maternités.

La Commission Personnel, réunie le 10 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à

**24 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)
5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)**

- valide la proposition d'assurance SOFAXIS aux conditions définies ci-dessus ;
- prend acte que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le Centre de Gestion du Doubs fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la collectivité ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tous documents contractuels résultant de la proposition d'assurance, les contrats, ainsi que la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion du Doubs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER



DCM20181023.5	<p style="text-align: center;">Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : CONVENTION – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire expose, qu'afin de remplir sa mission d'aide aux personnes les plus démunies et isolées, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite bénéficier des services d'un adjoint technique.

La Ville de Seloncourt propose la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe selon les conditions établies par la convention jointe.

S'agissant d'un établissement public administratif, cette mise à disposition est réalisée à titre gracieux. Elle est convenue à hauteur de 10 heures hebdomadaires pour une période de 3 ans à compter du 24 octobre 2018 et pourra être renouvelée selon les dispositions légales.

La Commission Personnel, réunie le 10 octobre 2018, a émis un avis favorable.
La Commission Administrative Paritaire de catégorie C, réunie le 16 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité

- accepte la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe de la Collectivité au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) selon les conditions définies dans la convention jointe ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER



DCM20181023.6	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

**OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION POLICE PLURI-COMMUNALE PERENNE
SELONCOURT-HERIMONCOURT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juin 2013 qui instaurait la création d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt et la délibération du 7 mars 2017 portant renouvellement de la convention police pluri-communale pérenne entre les 2 Communes.

Cette mise en commun est prévue à l'article L.512-1 du Code de la Sécurité Intérieure. Cette forme de mutualisation est issue de la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la poursuite d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt.

La Commission Personnel, réunie le 10 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité

- approuve la poursuite d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

DCM20181023.7	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR ET MADAME JEAN-PIERRE GEHIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé à la vente une parcelle de terrain communal située au lotissement de la Mélenne, prise sur la parcelle AL 418.

Cette parcelle jouxtant la propriété de Monsieur et Madame Jean-Pierre GEHIN, domiciliés 47 rue de la Mélenne à Seloncourt, ceux-ci se sont portés acquéreurs.

La parcelle d'une surface de 02a94ca, cadastrée AL 681 est proposée au prix de vente de 6 € le m², soit un total de 1 764 €.

Des réseaux souterrains grevant cette parcelle, une servitude de réseaux et de passage devra être établie par acte authentique au profit de la Commune. Conformément à l'annexe 6.1 du PLU, « les propriétaires s'engagent à ne procéder à aucune construction ou plantation dans une bande de 2.5m de part et d'autre de la canalisation et à aucune plantation d'arbres ou arbustes ni à aucune façon culturale descendant à une profondeur supérieure à un mètre dans les 2.5m suivants ».

Les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs et les frais de géomètre à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 12 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à

24 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)

5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)

- autorise la vente du terrain cadastré AL 681 d'une surface de 02a94ca au prix de 1 764 €, à Monsieur et Madame Jean-Pierre GEHIN ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

DCM20181023.8	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p> <p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR CEDRIC GRABS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Cédric GRABS, domicilié 49 rue de Vandoncourt à Seloncourt, souhaite acquérir une parcelle communale comme terrain à bâtir, située 43 rue de Vandoncourt à Seloncourt.

Cette parcelle d'une surface de 8 ares est prise sur la parcelle cadastrée AI 192.

La nouvelle parcelle cadastrée AI 225 est proposée au prix de vente de 63 € le m², soit un total de 50 400 €.

Les frais de géomètre sont à la charge de la Commune. Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 12 octobre 2018, a émis un avis favorable.

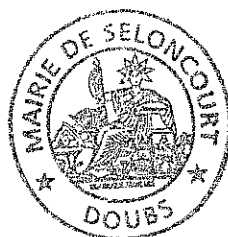
Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité

- autorise la vente du terrain cadastré AI 225 d'une surface de 8 ares au prix de 50 400 € à Monsieur Cédric GRABS ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

DCM20181023.9	<p style="text-align: center;">Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p> <p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AD 556 – PROPRIETE DE MONSIEUR PIERRE MARTINET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au découpage de la parcelle AD 19 appartenant à Monsieur Pierre MARTINET, domicilié 62 rue de Dasle à Seloncourt, la Commune de Seloncourt lui propose d'acquérir une parcelle de terrain lui appartenant afin de régulariser l'alignement actuel.

Le prix d'acquisition de cette parcelle d'une surface de 127 m², cadastrée AD 556, s'élève à 5 € le m², soit un total de 635 €.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune. Les frais de bornage ont été pris en charge par Monsieur MARTINET.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ce terrain.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 12 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité

- autorise l'acquisition du terrain cadastré AD 556 d'une surface de 127 m² au prix de 635 €, à Monsieur Pierre MARTINET ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

DCM20181023.10	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UNE CELLULE COMMERCIALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente d'une cellule commerciale ainsi que les parties communes, sise 17 rue Viette à Seloncourt.

Cette cellule commerciale (lot n° 6) d'une superficie de 76 m² fait partie de la Résidence Les Cossis.

Cette proposition fait suite à une demande formulée par Monsieur et Madame Stéphane et Stéphanie GIVRON, domiciliés 6 quinquies rue de l'Eglise à BONDEVAL.

Madame Stéphanie GIVRON souhaite y établir son cabinet de psychologue clinicienne.

Le prix d'achat proposé est de 23 000 €.

Les frais de notaires et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente de cette cellule commerciale.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 12 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité

- > autorise la vente d'une cellule commerciale sise 17 rue Viette à Seloncourt, d'une surface de 76 m² au prix de 23 000 € à Monsieur et Madame Stéphane GIVRON ;
- > autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

DCM20181023.11	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : SPECTACLE DE CONTE DE NOËL « SIM SALABIM » - SAMEDI 22 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, dans le cadre des animations organisées par la Médiathèque Alice Boname, un spectacle de conte de Noël intitulé « SIM SALABIM » soit donné par la Compagnie du Clair Obscur, le samedi 22 décembre 2018 à 15 H à la Salle des Cossies.

Il est proposé d'approuver le déroulement du spectacle et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'Association Compagnie du Clair Obscur, 40, rue de Longvic – 21300 CHENÔVE représentée par M. Jean-Paul THIEBAULT, Président, et notamment le coût de la prestation, soit 1 033 € TTC (frais de déplacement compris).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 11 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité

- approuve la tenue du spectacle « SIM SALABIM » selon les modalités définies ci-dessus ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

DCM20181023.12	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION POUR LE SALON D'ART 2019

Monsieur le Maire propose que, dans le cadre de la réalisation du 39^{ème} Salon d'Art qui se tiendra du 09 au 24 novembre 2019, la Ville de Seloncourt sollicite Pays de Montbéliard Agglomération pour une aide financière d'un montant de 3 000 €.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 11 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité

- approuve la demande de subvention d'un montant de 3 000 € auprès de Pays de Montbéliard Agglomération pour le Salon d'Art 2019 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER



(Handwritten signature)

DCM20181023.13	<p style="text-align: center;">Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
POUR LE SALON D'ART 2019**

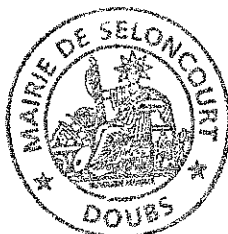
Monsieur le Maire propose que, dans le cadre de la réalisation du 39^{ème} Salon d'Art qui se tiendra du 09 au 24 novembre 2019, la Ville de Seloncourt sollicite le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour une aide financière d'un montant de 3 000 €.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 11 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité

- approuve la demande de subvention d'un montant de 3 000 € auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour le Salon d'Art 2019 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

DCM20181023.14	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS – EXERCICE 2019

Après avis favorable de la Commission Environnement / Cadre de vie, réunie le 15 octobre 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité

⇒ approuve l'assiette des coupes de bois de l'exercice 2019 dans les parcelles désignées ci-dessous pour l'amélioration et la régénération de la forêt communale :

Numéro de parcelle	Surface à parcourir (hectares)	Type de coupe	Volume total prévisionnel de la coupe (m3)
11	5.26	Amélioration	270
17	3.55	Secondaire	330
27r	3.00	Secondaire	160
29r	2.67	Secondaire	140
37	5.15	Amélioration	210

⇒ décide de vendre sur pied, et par les soins de l'Office National des Forêts, les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles désignées ci-dessous, comme suit :

	En bloc et sur pied	En futaie affouagère
Résineux	X	X
Feuillus		Parcelles : 11 17 27r 29r 37 Découpes : <input type="checkbox"/> standard <input checked="" type="checkbox"/> autre

selon les critères suivants :

ESSENCE	Diamètre à 130 cm de hauteur	Diamètre au bout de la grume	Remarques ou caractéristiques spéciales à l'exploitation
FEUILLUS	40 cm	30 cm	Pour toutes essences, choix complémentaire effectué en fonction de la qualité marchande

L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et, après partage, sous la responsabilité des trois garants de la bonne exploitation des bois, désignés par le Conseil Municipal, conformément aux règles applicables en la matière, et qui ont accepté la mission qui leur est confiée :

⇒ M. MIESKE, M. SAVORGNANO et M. BRETON

La situation des coupes de bois et la nature des bois concernés sont désignées ci-dessous :

Nature de la coupe	Amélioration
Numéro de parcelles	11 ; 17 ; 27r ; 29r ; 37
Produits à exploiter	Petites futaies marquées en abandon Houppiers
Conditions particulières	Sur pied

Les délais d'exploitation sont fixés ainsi :

N° parcelles	11 ; 17 ; 27r ; 29r ; 37
Produits concernés	Tous
Fin d'abattage	Date fixée par le règlement communal
Fin de façonnage	Date fixée par le règlement communal
Fin de vidange	Date fixée par le règlement communal

Vente de gré à gré :

- Chablis en bloc et sur pied : vente simple de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.
- Produits de faibles valeurs : vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur.

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

⇒ Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER



<p>DCM20181023.15</p>	<p style="text-align: center;">Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents (22)</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Michel GANZER, Françoise PAICHEUR, Maryline CHALOT, Catherine BLAISE, Laurence DI-VANNI, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Jean FORESTI, Christine STEINBACH, Madeleine MAUFFREY, Catherine JACQUOT, Lysiane MABIRE, Jocelyne SMANIOTTO, Magali MEINIER, Maryse SARRON, Jean-Luc MIESKE, Béatrice ROCH, Serge BEE, Sylvie WERNY, Denis TISSERAND, Jean-Pierre TREMBLIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></p> <p>Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT, Michel LANOIX a donné procuration à Catherine BLAISE, Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Laurence DI-VANNI, Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Michel GANZER, Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Françoise PAICHEUR, Gérard MANCHEC a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI, Christian TOITOT a donné procuration à Serge BEE</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Michel GANZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES SINISTRÉS DES INTEMPERIES DANS L'AUDE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés des intempéries qui ont frappé les 15 et 16 octobre 2018 le département de l'Aude, afin de participer aux actions de secours aux populations touchées par cette catastrophe.

Le montant de cette subvention est fixé à 500 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité

- décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € à verser à La Croix-Rouge Française – Inondations France – 75678 PARIS Cedex 14 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

